**Subventions 2020 au monde agricole**

***Rapport n° 4-36 / AD du 16/10/2020***



Il s’agit de renforcer l’aide départementale au secteur agricole suite aux difficultés rencontrées par les agriculteurs valdoisiens lors de la crise sanitaire.



Le Conseil départemental soutient les organismes qui accompagnent les agriculteurs au quotidien. Il porte un regard tout particulier à toutes les initiatives engagées pour le développement durable ainsi qu’aux filières structurantes telles que l’arboriculture.

Pour l’année 2019, le Département a versé près 130 000 € au monde agricole. Le dialogue est constant et le partenariat toujours constructif, qu’il s’agisse de lutter contre les dépôts sauvages, d’identifier par exemple les sites à risque, ou de structurer les filières d’approvisionnement des collèges en produits locaux (pommes, poires, volailles, lentilles etc.). Cette année encore, 9 tracteurs pourront être appelés en renfort pour déneiger les routes départementales.



> **Près de 118 000 euros d’aides aux structures agricoles**.

* Les Jeunes Agriculteurs Ile-de-France Ouest, pour lutter contre les dépôts sauvages et animer l’évènement « Les jeunes agriculteurs ouvrent leur ferme ». (4 200€)
* Points Accueil Installation, qui a pour mission d’informer toute personne souhaitant s’installer en agriculture – soit 33 porteurs de projets en 2019. (3 000€)
* Terre de Liens Ile-de-France, pour promouvoir une agriculture durable voire biologique, et préserver le foncier agricole (3200€)
* Le Centre d’écodéveloppement de Villarceaux, autour d’une action notamment sur la protection de la ressource en eau (4 000€)
* La FDSEA, pour recenser les zones à risque de dépôts sauvages et aboutir à des propositions d’aménagement (4 000€)
* La Chambre d’agriculture de la Région Ile-de-France, avec laquelle le Département a signé une convention pluriannuelle, pour travailler en particulier sur les enjeux d’approvisionnement des collèges en produits locaux, la protection de l’eau, l’installation et la préservation des terres agricoles. (62 735€)

> **Les aides directes aux agriculteurs (40 841 euros) pour des investissements durables**.

* Les aides aux investissements environnementaux (FEADER) s’inscrivent dans le cadre d’une convention tripartite avec l’Agence de service et de paiement (ASP) et la Région Ile de France. Cette année, 4 exploitants ont été éligibles à ce dispositif (19 484€)
* Les aides aux arboriculteurs. Le Val d’Oise est le seul département d’Ile de France qui ait su garder une filière arboricole, elle est une richesse agricole et paysagère du territoire. Cette année, 4 exploitants ont été éligibles à ce dispositif, ce qui a permis la replantation de 7655 arbres fruitiers. (21 357€)

> **Aide exceptionnelle aux agriculteurs en difficulté à cause de la crise sanitaire (95 000 euros).** Les centres équestres et les agriculteurs spécialisés ont été durement touchés par la Covid-19. L’enquête lancée par la Chambre d’agriculture fin juin a permis d’identifier 15 structures qui ont perdu entre 30 et 80% de leur chiffre d’affaire, soit 12 centres équestres, un pépiniériste, un horticulteur et un maraîcher biologique.

Une Commission constituée d’élus et de partenaires examinera chaque dossier individuellement.



*Avec ses partenaires, le Département travaille à un secteur agricole moderne, innovant, acteur du développement durable. C’est en confiance que nous travaillons aujourd’hui le monde agricole de demain.*